

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

Lundi 19 février 2024

« Le conseil de la municipalité de St-François-de-Sales siège en séance ordinaire avec public, ce lundi 19 février 2024.

Sont présents à cette assemblée:

M. Marc Gaudette, Mme Nancy Tremblay, Mme Julie-Anne Decorby, M. Yvon Deschênes, M. Mathieu Laroche et M. Gérard Juneau, tous formant quorum sous la présidence de Mme Cindy Plourde mairesse.

Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier M. Dominique Tremblay.

10 personnes forment l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Cindy Plourde prononce un mot d'introduction et souhaite la bienvenue à tous ainsi qu'aux membres du conseil et ouvre ensuite la séance.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ par Monsieur Gérard Juneau

2024-019

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que ci-dessous :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour**
- 3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024**
- 4. Suivis aux procès-verbaux**
 - a.
- 5. Rapport de la mairesse**
- 6. Rapport des conseillers et conseillères**
- 7. Administration générale**
 - 7.1 Correspondance**
 - a. Avis de versement de l'aide financière PRABAM
 - b. Dîner conférence Forestier en chef
 - c. Invitation Forum des Ateliers des savoirs partagés
 - d. Invitation Réflexion sur le Fonds des régions et de la ruralité
 - e. Présentation Régie des matières résiduelles
 - f. Séminaire d'échanges en camp
 - g. Campagne de sécurité routière
 - h. Acceptation des travaux – Programmation TECQ 2024
 - i. Suivi MAMH – Rencontre des DG
 - j. Appel de candidature – Chapeau les filles
 - k. Ateliers des savoirs partagés – les monnaies locales
 - l. Colloque annuel Rues principales
 - m. Appel de candidatures Desjardins – au cœur du développement des collectivités
 - n. Statistiques parcours touristique Camille
 - o. Mini Scribe mars 2024
 - p. Bulletin d'information Sécurité civile

q. Appel de candidatures – Actions LGBTQ

7.2 Demande de participation financière

- a. Demande de contribution Accès Transport
- b. Forum international des Ateliers des savoirs partagés

7.3 Acceptation des comptes

8. Fonctionnement interne et logistique

- 8.1 Embauche de l'adjointe administrative
- 8.2 Embauche chargé de projet en développement
- 8.3 Embauche d'un animateur du milieu volet développement communautaire
- 8.4 Embauche d'une animatrice du milieu volet loisirs
- 8.5 Mandat externe en communications
- 8.6 Recommandations MRC pour la sécurité informatique

9. Période de questions

10. Loisirs et développement

- 10.1 Mois de l'arbre et des forêts commande d'arbres
- 10.2 Rapport BiblioQualité
- 10.3 Appui demande comité MADA – système d'accrochage des œuvres d'art

11. Aménagement du territoire et urbanisme

- 11.1 Avis de motion et dépôt du règlement 2024-002 sur les îlots de chaleur
- 11.2 Dépôt du décret de la population 2024
- 11.3 Terrain municipalité – vente de terrain 0656-55-7017
- 11.4 Constat d'infraction vs installation septique désaffectée
- 11.5 Demande de démolition de bâtiments désaffectés et non-conformes

12. Sécurité civile

- 12.1 Dépôt du rapport sur le transport de matières dangereuses par le CN
- 12.2 Demande d'appui et contribution financière contre la fermeture des urgences

13. Voirie municipale

- 13.1

14. Infrastructures d'aqueduc, d'égout et entretien des immeubles et machineries

- 14.1 Remplacement de l'évaporateur de la chambre à bière

15. Dossiers divers

- 15.1 Municipalité engagée dans une action environnementale
- 15.2 Résolution d'appui Association forestière du SLSJ
- 15.3 Défi Pissenlit 2024
- 15.4 Autorisation kiosque de vente 8 x 10 bleu pour la Bleuetière touristique
- 15.5 Report de la séance du conseil prévue le 1^{er} avril 2024

19. Période de questions

20. Fixation de la prochaine séance et levée de la présente séance

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 janvier 2024

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Gaudette

2024-020

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2024, tel que rédigé et transmis.

4. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

- a. Les points du précédent ordre du jour ne nécessitent pas de suivis.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Madame Plourde annonce le départ du directeur général, ce dernier fera une transition en attendant le remplacement à raison d'une douzaine d'heures par semaine à compter de la semaine du 26 février pour s'assurer du fonctionnement courant de la municipalité. La mairesse remercie le directeur au nom du conseil municipal. Ensuite, la mairesse cite les rencontres qu'elle a eues depuis la dernière séance, soit la journée stratégique de lutte à la pauvreté, l'accompagnement du MAMH, les ateliers de savoirs partagés, le système alimentaire durable de la MRC et la réflexion régionale en sécurité alimentaire, Alliance 02 en plus de siéger sur les comités ressources humaines de la municipalité et de la MRC.

6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

L'ensemble du conseil et la mairesse ont participé à une rencontre politique. Madame Tremblay a fait la vérification des comtes et participé à une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme avec M. Dechênes. Ce dernier a aussi rencontré Alexandre Garon du MAMH alors que messieurs Gaudette et Laroche ont participé au comité ressources humaines.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a. Correspondance

Ce conseil a pris connaissance de la correspondance reçue, que voici :

- a. Avis de versement de l'aide financière PRABAM
- b. Dîner conférence Forestier en chef
- c. Invitation Forum des Ateliers des savoirs partagés
- d. Invitation Réflexion sur le Fonds des régions et de la ruralité
- e. Présentation Régie des matières résiduelles
- f. Séminaire d'échanges en camp
- g. Campagne de sécurité routière
- h. Acceptation des travaux – Programmation TECQ 2024
- i. Suivi MAMH – Rencontre des DG
- j. Appel de candidature – Chapeau les filles
- k. Ateliers des savoirs partagés – les monnaies locales
- l. Colloque annuel Rues principales
- m. Appel de candidatures Desjardins – au cœur du développement des collectivités
- n. Statistiques parcours touristique Camille
- o. Mini Scribe mars 2024
- p. Bulletin d'information Sécurité civile
- q. Appel de candidatures – Actions LGBTQ

b. Demandes de participation financière

CONSIDÉRANT les deux demandes de participation financière reçues par la municipalité;

- a. Accès Transport
- b. Forum international des ateliers de savoirs partagés

CONSIDÉRANT que le conseil municipal contribue annuellement à Accès Transport;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait partie des Ateliers du savoir partagé et souhaite poursuivre son implication et développer le projet.

CONSIDÉRANT les retombées des deux activités pour la population de la municipalité de Saint-François-de-Sales;

IL EST PROPOSÉ par Madame Julie Decorby

2024-021

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte de payer la distribution du matériel promotionnel d'Accès Transport à l'ensemble des adresses postales de la municipalité.

ET RÉSOLU de déléguer la nouvelle équipe de développement à participer au Forum des Ateliers du savoir partagé en défrayant les frais de déplacements, de repas et d'inscription le cas échéant.

c. Acceptation des comptes

La vérification des comptes a été effectuée et présentée à l'ensemble des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Tremblay

2024-022

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte la liste des comptes présentés :

Compte à payer		
Fournisseur	Description	Montant
AUTHEN-TIC INFORMATIQUE		\$
LABATT	ALCOOL SALLE	\$
EQUIPEMENY ET PIESCES J.C.L. INC		\$
FORMICEL	PAPIER POUR LES RECUS ET COMPTE DE TAXES	\$
GROUPE PERRON INC.		\$
TRIMUS MÉDIAS	PUBLICITÉ (VŒUX DE NOEL)	\$
MISSION COMMUNICATION		\$
NORD-FLO		\$
NUTRINOR ENERGIE		\$
HOME HARDWARE		\$
PRODUITS SANITAIRE LEPINE		\$
RENAUD-BRAY	LIVRES	\$
ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO	AVOCATS	\$
UAP		\$

VILLE DE ROBERVAL	ENTENTE PARC DE LA COURONNE 2023	\$
VISION INFORMATIK		\$
Total des chèques		2
VIREMENT		
BELL CANADA		\$
MIREILLE BERNARD		\$
EUROFINS		\$
SUZANNE BOIVIN	BLIBLIOTHÈQUE	\$
CAQIN LAMARRE	AVOCAT	\$
CENTRE POPULAIRE	GA- 184-185-186	\$
COOP CHAMBORD	ARTICLE QUINCAILLERIE	\$
DÉPANNEUR	CERTIFICATS-NAISSANCE ET RETRAITE	\$
DOMINIQUE TREMBLAY	REMBOURDEMENT	\$
NATHALIE GAUTHIER	ENTRETIEN DU BUREAU	\$
JOANNIE GIRARD	Remboursement SAQ	\$
GRUPE TRANSACTO		\$
HYDRO QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	\$
HYDRO QUÉBEC	CAMPING	\$
HYDRO QUÉBEC	190 CH DE SANT-ANDRE EAU POTABLE	\$
KAROL MARTEL	DÉNEIGEMENT	\$
MALLETTE		\$
MÉGABURO INC.	TRAITEMENT DE DONNER ET FOURNITURE DE BUREAUX	\$
MINISTÈRE DU REVENU		\$
MRC DOMAINE DU ROY	QUOTES-PARTS	\$
GRATIEN PLOURDE	ENTRETIEN DE LA SALLE	\$
REMIS FÉDÉRALES		\$
RREMQ	FONDS DE PENSION 2023 COMPLET	\$
ALEXANDRE BOUCHARD-SAURIOL	CELLULAIRE	\$
scfp	SYDICAT	\$
SSQ GROUPE FINANCIER	ASSURANCE	\$
TELUS		\$

Total des virements		9
Salaires		
26 au 2 décembre		\$
3 au 9 décembre		\$
10 au 16 décembre		\$
17 au 23 décembre		\$
24 au 30 décembre		\$
	TOTAL SALAIRE	
GRAND TOTAL		116 0

19 février 2024

Compte à payer	
Fournisseur	Montant
AVANTAGE OXYGENE	346.67 \$
CITÉ ÉTUDIANTE	100.00 \$
OPTIMUN CENTRE DE RESSOURCE POUR HOMME	100.00 \$
SUZANNE BOIVIN	34.00 \$
EQUIPEMENTS ET PIECES JCL INC.	156.30 \$
D.D.JUL INC.	245.72 \$
FORUM-SERVICE D'URBANISME	402.42 \$
MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	39.47 \$
NORD-FLO	3 519.55 \$
PRO-GESTION	2 032.76 \$
PETITE CAISSE	256.22 \$
REFUGE ANIMAL	2 698.70 \$
RENAUD-BRAY	128.94 \$
RÉSEAU BIBLIO DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	3 500.25 \$
LES PRODUITS SANITAIRES LÉPINE	494.92 \$
TOURISME SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	402.41 \$
UPA	70.56 \$
Total des chèques	14 528.89 \$
VIREMENT	
BELL CANADA	405.25 \$
BENEVA	1 392.53 \$

CARA	\$	769.07
CENTRE POPULAIRE	\$	333.77
CINDY PLOURDE	\$	5 018.42
CLUB SOCIAL	\$	42.00
COOP CHAMBORD	\$	1 015.38
DEPANNEUR SAINT-FRANCOIS-DE-SALES	\$	50.00
EUROFINS	\$	814.03
FERME DANIELLE ET PIERRE BOUCHARD	\$	183.58
GROUPE CONSEIL SCT INC.	\$	185.10
HYDRO QUEBEC	\$	10 712.31
KAROL MARTEL	\$	25 294.50
KAROL MARTEL	\$	2 299.50
KAROL MARTEL	\$	12 647.25
MALETTE	\$	5 930.34
MÉGABURO	\$	121.59
M.R.C. DU DOMAINE DU ROY	\$	25 649.29
M.R.C. DU DOMAINE DU ROY	\$	17 622.29
GAUTHIER NATHALIE	\$	500.64
NOVO	\$	2 813.24
PLOURDE GRATIEN	\$	600.00
GAGNON MARILYN	\$	1 157.87
RREMQ	\$	1 121.94
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	\$	1 841.74
MINISTTRE DU REVENU DU QUEBEC	\$	4 600.10
HOME HARDWARE	\$	206.40
SCFP	\$	156.50
SUZANNE BOIVIN	\$	150.00
VISA	\$	149.99
VISION INFORMATIK	\$	1 892.03
Total des virements		125 676.65 \$
Salaires		

31 AU 6 JANVIER	\$	3 270.82
7 AU 13 JANVIER	\$	3 834.78
14 AU 20 JANVIER	\$	3 671.01
21 AU 27 JANVIER	\$	3 434.95
		14 211.56 \$
GRAND TOTAL		154 417.10 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Dominique Tremblay, greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la municipalité de Saint-François-de-Sales dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

8. FONCTIONNEMENT INTERNE ET LOGISTIQUE

8.1 Embauche de l'adjointe administrative.

CONSIDÉRANT la terminaison d'emploi de Madame Josée Gagnon, qui occupait la fonction d'adjointe-administrative;

CONSIDÉRANT l'ouverture de poste effectuée à l'interne conformément au respect de la convention collective;

CONSIDÉRANT la candidature reçue de l'interne dans les délais impartis.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Laroche

2024-023

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et des conseillères

DE PROCÉDER à l'embauche de Madame Joannie Girard au poste d'adjointe-administrative, avec les conditions prévues à la convention collective.

8.2 Embauche d'une chargée de projet en développement

CONSIDÉRANT le processus de recrutement en cours depuis janvier pour doter trois postes affichés;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'expérience de la candidate;

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées par le directeur général et la mairesse;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité ressources humaines.

IL EST PROPOSÉ par Madame Nancy Tremblay

2024-024

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et des conseillères

DE PROCÉDER à l'embauche de Mélina Roy-Grenon au poste d'agente de développement à compter du 4 mars 2024. Madame Roy-Grenon occupera le poste pour une durée hebdomadaire de 24 heures. Les conditions de la convention salariale s'appliqueront au prorata de l'horaire de travail réel et après la période de probation prévue à ladite convention. Madame Roy-Grenon sera payée à l'échelon supérieur équivalent à celui d'adjointe administrative puisque le poste sera à intégrer à la grille salariale lors du renouvellement de la convention collective

8.3 Embauche d'un animateur du milieu volet développement communautaire.

CONSIDÉRANT le processus de recrutement en cours depuis janvier pour doter trois postes affichés;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'expérience du candidat;

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées par le directeur général et la mairesse;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité ressources humaines.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Laroche

2024-025

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et des conseillères

DE PROCÉDER à l'embauche de Léo Rabouin au poste d'animateur du milieu à compter du 4 mars 2024. Monsieur Rabouin occupera le poste pour une durée hebdomadaire de 32 heures. Les conditions de la convention salariale s'appliqueront au prorata de l'horaire de travail réel et après la période de probation prévue à ladite convention. Monsieur Rabouin sera payé à 85% de l'échelon supérieur équivalent à celui d'adjointe administrative puisque le poste sera à intégrer à la grille salariale lors du renouvellement de la convention collective.

8.4 Embauche d'une animatrice du milieu volet loisirs.

CONSIDÉRANT le processus de recrutement en cours depuis janvier pour doter trois postes affichés;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'expérience de la candidate;

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées par le directeur général et la mairesse;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité ressources humaines.

IL EST PROPOSÉ par Madame Nancy Tremblay

2024-026

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et des conseillères

DE PROCÉDER à l'embauche de Léa Girard au poste d'animatrice du milieu à compter du 4 mars 2024. Madame Girard occupera le poste pour une durée hebdomadaire de 32 heures. Les conditions de la convention salariale s'appliqueront au prorata de l'horaire de travail réel et après la période de probation prévue à ladite convention. Madame Girard sera payée à 85% de l'échelon supérieur équivalent à celui d'adjointe administrative puisque le poste sera à intégrer à la grille salariale lors du renouvellement de la convention collective.

8.5 Mandat externe en communications

CONSIDÉRANT le processus de recrutement en cours depuis janvier pour doter trois postes affichés;

CONSIDÉRANT les qualifications et la proposition reçue pour la fonction communication;

CONSIDÉRANT la possibilité d'octroyer un mandat à durée déterminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mathieu Laroche

2024-027

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères

D'OCTROYER un mandat externe pour réaliser une stratégie de communication et mettre en place des outils pour mieux communiquer avec les citoyens. Ce mandat est accordé pour une durée de 6 mois, à raison de 12 heures en moyenne par semaine. La valeur totale du mandat est de 10 920 \$.

8.6 Recommandations MRC pour la sécurité informatique

CONSIDÉRANT le travail effectué par le comité créé à la suite de la faille de sécurité informatique vécue par la MRC;

CONSIDÉRANT les recommandations à mettre en place au niveau territorial et au niveau local;

CONSIDÉRANT que certaines recommandations sont obligatoires et d'autres optionnelles;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Gérard Juneau

2024-028

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères d'approuver la mise en place des cinq premières recommandations à implanter au niveau de la structure territoriale du réseau qui relève de la MRC pour un coût d'implantation estimatif de 11 650 \$ et un coût annuel récurrent de 2 430 \$ en excluant la mise en place d'un SIEM.

La mise en place des trois premières recommandations à implanter conjointement par l'ensemble des organisations (MRC et municipalités) pour un coût d'implantation estimatif

de 5 000 \$ et un coût annuel récurrent de 5 725 \$ en excluant la mise en place d'un plan de réponse aux incidents.

Entériner la recommandation du comité de rendre obligatoire pour les municipalités de procéder à la mise en place des onze recommandations à implanter individuellement dans leur organisation en considérant le fait que si une municipalité ne procède pas, elle crée ainsi une faille potentielle de sécurité qui peut entraîner une répercussion pour l'ensemble du réseau territorial;

De consulter la firme informatique qui dessert la municipalité afin d'orienter le choix de mettre en place ou non les onze recommandations optionnelles, puisque celles-ci n'ont que des impacts locaux sur la sécurité informatique.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen questionne les contrats de déneigement en demandant pourquoi la portion du chemin Saint-André ne fait pas partie du contrat principal. La mairesse mentionne que cela a toujours été ainsi pour des raisons d'économie mais que cette fois le prix est le même au kilomètre que le contrat principal, octroyé au même entrepreneur. Un autre remet en question le paiement de 20\$ des serveuses à la salle communautaire. La mairesse explique que les organismes doivent rémunérer les serveuses avec un pourboire de base puisque si la municipalité continue de le faire, elle agit dans l'illégalité. Le salaire est inférieur au salaire minimum et les versements ne sont pas déclarés. C'est pourquoi cela a été changé.

10. LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Mois de l'arbre et des forêts

CONSIDÉRANT l'activité annuelle de dons d'arbres organisée depuis deux ans au printemps;

CONSIDÉRANT la bonne participation de la population à l'activité, jumelée à celle du don de compost de la RMR.

CONSIDÉRANT qu'en 2022, 200 arbres ont été distribués et qu'en 2023, 250 l'ont été.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Yvon Deschênes

2024-029

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères

DE PROCÉDER à une commande de 250 arbres, de cinq espèces différentes et d'organiser l'activité en même temps que la distribution de compost au début du mois de mai. Il est aussi proposé de sensibiliser les citoyens sur la plantation des arbres en respect des limites de terrains.

10.2 Dépôt du rapport BiblioQualité

La municipalité a pris acte du rapport de qualité déposé par le réseau Biblio. La mairesse souligne que d'importantes améliorations devront être apportées aux services de la bibliothèque pour donner suite à la faible évaluation contenue dans le rapport.

10.3 Appui pour une demande Municipalité amie des aînés

CONSIDÉRANT la demande faite par le comité Cré'artiste de doter la salle communautaire d'un système d'accrochage de toiles pour faciliter les expositions et améliorer la convivialité des expositions;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le conseil de solliciter des fonds locaux pour acquérir le système;

CONSIDÉRANT que le comité compte demande une contribution de 1000\$ dans l'enveloppe réservée aux Municipalités amies des aînés;

CONSIDÉRANT que cet achat pourra servir à plusieurs activités au courant de l'année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Deschênes

2024-030

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères présents

D'APPUYER par une résolution la demande du comité Cré'Artistes pour un montant de 1000\$ qui servira à l'achat d'un système d'accrochage des toiles à être installé dans la salle communautaire.

11. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11.1 Avis de motion et dépôt du règlement 2024-02 sur les îlots de chaleur

AVIS de motion est donné par Monsieur Mathieu Laroche pour le dépôt du règlement 2024-02 sur les îlots de chaleur.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-02

« Ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-002 de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-Sales a adopté en date du 7 mai 2018 le règlement numéro 2018-03 portant sur le plan d'urbanisme, le tout en conformité aux dispositions connues au chapitre III du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QU'en date du 13 juin 2018, le plan d'urbanisme numéro 2018-03 de la Municipalité de Saint-François-de-Sales est entré en vigueur suite à l'émission, par

la MRC du Domaine-du-Roy, du certificat de conformité numéro 91015-PU-01-02-2018;

ATTENDU l'entrée en vigueur du projet de loi 67 instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions en date du 25 mars 2021;

ATTENDU QU'en conformité avec le projet de 67, il est nécessaire de modifier le plan d'urbanisme numéro 18-15 de la Municipalité de Saint-François-de-Sales de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux d'ici le 25 mars 2024;

ATTENDU QUE la section VI, du chapitre III du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permet à la Municipalité Saint-François-de-Sales de modifier son plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 109,1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le processus de modification du plan d'urbanisme débute par l'adoption d'un projet de règlement par le conseil de la Municipalité Saint-François-de-Sales;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement au plan d'urbanisme doit être soumis à la consultation publique le 28 mars 2024 à 17h00 à la salle du conseil municipal Raymond-Gauthier;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement sera donné lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-François-de-Sales du 19 février 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Mathieu Laroche et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-Sales adopte par résolution le présent projet de règlement numéro 2024-02 et décrète ce qui suit :

2024-031

Article 1 Préambule

Le préambule ci-haut fait partie intégrante du présent règlement comme si au long reproduit.

Article 2 Modifications du plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme est modifié de manière à ajouter le chapitre 11 intitulé « Les îlots de chaleur urbains » qui se libelle comme suit :

11 Les îlots de chaleur urbains

Un plan d'urbanisme doit comprendre :

Toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

(L.A.U. art. 83 par. 10)

11.1 Phénomène d'îlot de chaleur urbain

Un îlot de chaleur urbain est un secteur où la température est plus élevée que dans les secteurs environnants. Il résulte principalement de la réduction de la couverture végétale et de la prédominance de surfaces imperméabilisées telles que les aires de stationnement minéralisées.

Ce phénomène constitue une préoccupation majeure pour la santé publique en milieu urbain, particulièrement pendant les périodes de grande chaleur. En présence d'îlot de chaleur urbain, les populations vulnérables, telles que les personnes âgées, les jeunes enfants et les personnes atteintes de maladies chroniques, sont plus susceptibles de subir les effets indésirables des vagues de chaleur. L'augmentation de l'intensité et de la fréquence de ces épisodes météorologiques est à anticiper en raison des changements climatiques.

11.2 Cartographie

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a mandaté le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO) en vue de réaliser une cartographie des îlots de chaleur et de fraîcheur à l'échelle du Québec. Cette cartographie permet de visualiser les zones où la différence de température par rapport à la nature environnante est la plus élevée.

Une première cartographie a été réalisée sur les centres de population de plus de 1 000 habitants et comptant plus de 400 habitants/km². Comme celle-ci ne couvrait pas l'ensemble des municipalités du Québec, l'INSPQ a produit une seconde cartographie, nommée « Variations des températures pour les périmètres d'urbanisation des plus petites municipalités », où le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-Sales est représenté. Cette dernière tient compte de différentes variables, comme la mesure de la température de surface à partir d'images satellites, l'occupation du sol, la latitude et l'altitude, le verdissement, la distance aux points d'eau les plus proches, etc.

La Municipalité de Saint-François-de-Sales s'est basée sur la cartographie de l'INSPQ pour illustrer la présence d'îlots de chaleur urbains sur son territoire. Celle-ci a repéré les principales surfaces minéralisées à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation et a validé leur représentation dans la cartographie de l'INSPQ.

11.3 Territoire concerné

En raison de l'ampleur du couvert forestier qui ceinture le périmètre d'urbanisation, la cartographie de l'INSPQ n'a révélé que de très petites superficies en îlot de chaleur. Toutefois, la municipalité a fait l'exercice d'identifier certaines superficies minéralisées à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation.

Ainsi, certains secteurs institutionnels, commerciaux et industriels ont été identifiés comme îlots de chaleur urbains, tels que l'église, l'école Boisjoli, le camping municipal et les édifices municipaux.

Les îlots de chaleur urbains de la Municipalité de Saint-François-de-Sales, inspirés de la cartographie de l'INSPQ, sont illustrés ci-dessous.

[Dans le plan d'urbanisme, insérer l'annexe « A » du présent document].

11.4 Mesures d'atténuation

Plusieurs mesures peuvent être utilisées afin de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Par exemple, le verdissement des aires urbaines et la gestion durable des eaux pluviales permettent de rafraîchir les milieux urbains. Plus concrètement, les mesures d'atténuation suivantes pourraient être mises en place par la Municipalité de Saint-François-de-Sales afin de prévenir la présence d'îlots de chaleur urbains dans le périmètre d'urbanisation :

- *Réduire les surfaces minéralisées;*
- *Encourager le verdissement des zones commerciales et industrielles;*
- *Végétaliser les aires de stationnement municipales;*
- *Végétaliser les bordures de rues lorsque l'emprise le permet;*
- *Promouvoir l'aménagement de toits verts;*
- *Promouvoir l'aménagement de jardins de pluie.*

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

11.2 Dépôt du décret de population 2024

Le conseil prend acte du dépôt du décret de la population 2024 qui établit à 629 le nombre de citoyens et citoyennes à Saint-François-de-Sales. Ce nombre était de 608 en 2023 et de 629 en 2022.

11.3 Terrain municipalité – vente de terrain 0656-55-7017

CONSIDÉRANT QU'une demande est faite par M. Marc Bigras pour l'achat d'un terrain situé sur le lot 5 399 018 du cadastre du Québec, d'une superficie de 611,60 mètres carrés, pour y aménager un chemin d'accès au terrain situé sur le lot 5 399 015 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accorder une servitude de passage sur le terrain situé sur le lot 5 399 015 du cadastre du Québec, appartenant à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Tremblay

2024-032

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-Sales autorise la vente à M. Marc Bigras du terrain situé sur le lot 5 399 018 du cadastre du Québec, d'une superficie de

611,60 mètres carrés, à des fins d'aménagement d'un chemin d'accès menant au terrain situé sur le lot 5 399 015 du cadastre du Québec;

QUE le prix de vente est fixé à 2800 \$.

QUE le terrain vendu doit être aménagé et pourvu d'une lisière d'arbres des côtés est et ouest du terrain de manière à permettre la diminution du bruit des voitures passant ainsi que de conserver l'intimité des voisins. Les arbres plantés devront avoir une hauteur minimale de 48 pouces;

QUE l'aménagement de ce terrain ainsi vendu devra être réalisé dans les 12 mois suivant la signature du contrat sans quoi la municipalité redeviendra propriétaire sans aucun remboursement. Le conseil devra approuver les plans d'aménagement à venir.

QUE les frais d'argentage et des actes notariés sont à la charge de l'acquéreur;

QUE la mairesse Mme. Cindy Plourde et/ou le secrétaire-trésorier M. Dominique Tremblay est/sont autorisé(s) à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-Sales tout document relatif à cette transaction.

11.4 Constat d'infraction pour installation septique non-conforme

CONSIDÉRANT que le département d'inspection municipale est allé au bout de ses recours pour inciter le citoyen à rendre son installation conforme.

CONSIDÉRANT le refus de se dernier d'exécuter les travaux requis pour régulariser la situation de cette installation septique inutilisée.

CONSIDÉRANT que le ou vers le 8 novembre 2023, à titre de propriétaire d'un système de traitement, puisard ou réceptacle désaffecté aménagé au 156 rue du Lac des Bouleaux à Saint-François-de-Sales, d'avoir omis de le vidanger et l'enlever ou de le remplir de gravier, sable, terre ou de matériau inerte, le tout contrairement aux articles 5 et 88 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées RLRQ c. Q-2, r.22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Deschênes,

2024-033

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'émettre le constat d'infraction au propriétaire de ladite installation et veiller à l'exécution des travaux dans les délais requis. En cas de non-respect, la municipalité pourra réaliser elle-même le travail et appliquer les coûts de celui-ci sur le compte de taxe lié à la propriété visée.

11.5 Demande de démolition de bâtiments désaffectés et non-conformes

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une inspection le 7 septembre dernier, nous avons constaté la présence d'arbustes et d'arbres en mauvais état, menaçant de tomber, ainsi qu'une quantité encore trop élevée d'herbes hautes.

CONSIDÉRANT que plusieurs plaintes ont été signalées à la municipalité concernant lesdits bâtiments.

CONSIDÉRANT que selon le règlement sur l'entretien et l'occupation des immeubles, les bâtiments contreviennent aux articles 12, 14, 15, 19 et 20.

CONSIDÉRANT que les deux bâtiments se retrouvent sur le terrain appartenant à la Municipalité.

CONSIDÉRANT que la relocalisation des bâtiments n'est pas possible sur le terrain adjacent puisque celui-ci est en bordure de l'eau et qu'il doit avoir une superficie de 4 000 mètres carrés et une largeur de 50 mètres. Ce qui n'est pas le cas.

CONSIDÉRANT que le propriétaire a été avisé par écrit.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Yvon Deschênes

2024-034

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la Municipalité demande de procéder à la démolition de ces bâtiments, puisqu'ils ne peuvent être déplacés sur un autre terrain, et que leur état est à ce point déplorable, qu'une rénovation est difficilement envisageable, voire impossible. En cas de non-respect, la municipalité pourra réaliser elle-même le travail et appliquer les coûts de celui-ci sur le compte de taxe lié à la propriété visée.

12. SÉCURITÉ CIVILE

12.1 Dépôt du rapport sur le transport de matières dangereuses par le CN

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport annuel remis par le Canadian National qui fait état de l'ensemble des matières dangereuses qui ont circulées par voie ferrée sur le territoire de Saint-François-de-Sales en 2023.

12.2 Demande d'appui et contribution financière contre la fermeture des urgences

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rivière-Rouge, par la **RÉSOLUTION 037/05-02-2024**, sollicite l'appui de toutes les autres municipalités du Québec ainsi qu'une contribution financière du montant de leur choix dans le dossier de la fermeture de l'urgence de Rivière-Rouge la nuit.

CONSIDÉRANT que plusieurs autres centres hospitaliers de la province de Québec sont susceptibles d'être confrontés à une réduction de service et/ou d'une fermeture de l'urgence, à court ou moyen terme, et la possibilité qu'une telle décision survienne dans n'importe quelle région du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un jugement favorable à la Ville de Rivière-Rouge pourra bénéficier à toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT les couts importants des procédures judiciaires pour une ville de moins de 5 000 habitants permanents, qui deviennent difficiles à assumer à elle seule;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches judiciaires, mais aussi de contributions financières pour l'aider à assumer le coût des honoraires professionnels, frais et déboursés;

CONSIDÉRANT que celles-ci sont faites dans le but de défendre une cause noble et légitime, soit le droit à la vie et à la santé, candidement pour le seul bénéfice des citoyens et citoyennes touchés par la fermeture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Julie Decorby

2024-035

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères d'appuyer la démarche de la municipalité de Rivière-Rouge dans le dossier de fermeture de l'urgence la nuit, sans contribuer financièrement.

13. VOIRIE MUNICIPALE

13.1

14. INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOÛT ET D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MACHINERIES

14.1 Remplacement de l'évaporateur de la chambre à bière

CONSIDÉRANT la défektivité observée dernièrement sur le fonctionnement de la chambre froide de la salle communautaire;

CONSIDÉRANT le diagnostic et la soumission pour le changement de l'évaporateur déposé par Réfrigération Nordik;

CONSIDÉRANT la tenue prochaine du carnaval d'hiver de Saint-François-de-Sales qui sollicitera la chambre froide.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par monsieur Gérard Juneau

2024-036

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le conseil municipal de Saint-François-de-Sales mandate Réfrigération Nordik pour le remplacement de l'évaporateur de la chambre froide. Considérant le délai de livraison et la possibilité que la réparation ne puisse être effectuée avant le carnaval d'hiver, le remplissage du système de réfrigération devrait permettre de fonctionner adéquatement.

15. DOSSIERS DIVERS

15.1 Municipalité engagée dans une action environnementale

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-François-de-Sales est inscrite dans une démarche de transition socio-écologique;

CONSIDÉRANT que cette démarche a été supportée par plusieurs actions environnementales dans le passé;

CONSIDÉRANT l'invitation du Jour de la Terre faite aux municipalités canadienne afin de joindre le mouvement vers la transition écologique.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Laroche

2024-037

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et des conseillères que le conseil municipal de Saint-François-de-Sales s'engage dans le mouvement du Jour de la Terre vers la transition écologique des municipalités du Canada.

15.2 Résolution d'appui Association forestière du SLSJ

CONSIDÉRANT que pendant plusieurs mois un blocus forestier a été tenu par des individus au kilomètre 59 du chemin Domtar au nord du Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que des blocus forestiers ont également été mis en place aux kilomètres 8 et 11 du chemin Caribou dans le secteur de Dolbeau-Mistassini et au kilomètre 3 du chemin R0206 à Girardville;

CONSIDÉRANT que d'autres régions forestières ont vue des blocus forestiers être mis en place sur leur territoire au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT que ces blocus mettent péril l'économie des communautés forestières en empêchant le transport de bois, causent des dommages aux infrastructures collectives et compromettent la sécurité des villégiateurs et des travailleurs forestiers en entravant la libre circulation;

CONSIDÉRANT qu'à part le gouvernement, nul ne peut fermer, bloquer ou empêcher la circulation sur un chemin situé en territoire public québécois;

CONSIDÉRANT que plusieurs mois de démarche juridique auront été nécessaires afin que l'État réussisse à faire lever certains blocus forestiers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gérard Juneau

2024-038

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la municipalité de Saint-François-de-Sales demande au Gouvernement de prendre des mesures afin d'empêcher la mise en place de blocus forestiers sur le territoire public québécois et procède rapidement au démantèlement ceux existants sur le territoire public québécois.

15.3 Défi Pissenlit 2024

CONSIDÉRANT que pour une quatrième année consécutive, le Défi Pissenlits poursuit sa mission de sensibilisation à grande échelle portant sur l'apport vital des insectes pollinisateurs pour la planète;

CONSIDÉRANT que la municipalité a participé aux précédentes éditions et que les citoyens appuient cette pratique;

CONSIDÉRANT que l'implication débute par une prise d'action simple, mais efficace : retarder la tonte du gazon au printemps, permettant ainsi aux pollinisateurs de faire le plein de pollen et de nectar issus des pissenlits et autres fleurs.

CONSIDÉRANT qu'à l'échelle d'une municipalité, le report de la tonte du gazon sur vos terrains, jusqu'à ce que les pissenlits aient atteint la fin de leur floraison, a un impact significatif sur la santé des pollinisateurs!

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Julie Decorby

2024-039

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères que la municipalité de Saint-François-de-Sales s'inscrive au Défi Pissenlit 2024 et en fasse la promotion auprès de ses citoyennes et citoyens.

15.4 Autorisation kiosque de vente pour la Bleuetière touristique

CONSIDÉRANT que la Bleuetière touristique de Saint-François-de-Sales a organisé en 2023 avec succès la vente de bleuets frais sur le terrain de la municipalité, au 541 rue Principale;

CONSIDÉRANT que l'organisation souhaite répéter la vente en 2024, toujours sur le même terrain;

CONSIDÉRANT que la Bleuetière souhaite améliorer ses installations de vente par la construction d'un kiosque de 8 pieds par 10 pieds

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Marc Gaudette

2024-040

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillères et conseillers d'autoriser la Bleuetière touristique de Saint-François-de-Sales à installer un kiosque de vente temporaire pour la période de récolte des bleuets, sur le terrain du 541 rue Principale, le tout, en prenant soin d'assurer la libre circulation des véhicules pour les accès aux autres services offerts à cet endroit.

15.5 Report de la séance du conseil prévue le 1^{er} avril 2024

CONSIDÉRANT que la séance du conseil est prévue le lundi de Pâques, qui est une journée fériée;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Nancy Tremblay

2024-041

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et des conseillères de déplacer la séance prévue le lundi 1^{er} avril au mardi 2 avril et qu'un avis public soit diffusé pour en informer les citoyens, telle que la loi le prévoit.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune nouvelle question n'est soulevée.

17. FIXATION DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE LA PRÉSENTE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Laroche

2024-042

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la prochaine séance de conseil ait lieu le lundi 11 mars 2024 à 19h;

QUE la présente soit levée, il est 19h51.

Cindy Plourde Mairesse

Dominique Tremblay

Directeur général et Greffier-trésorier